



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 avril 2011

COMPTE RENDU

Le vingt avril deux mille onze, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sartilly Porte de la Baie, dûment convoqués par le Président se sont réunis à la Communauté de Communes sous la présidence de M. Claude FOURRE, Président.

Etaient présents : Mme BRUNAUD-RHYN Catherine, Mme GASTEBOIS Maryvonne, M. THOUVENOT Jacques, Vice-présidents,

Mesdames et Messieurs les délégués représentant les communes de :

- ANGEY : Mme LORE Monique, M. LEMONNIER Alain,
- BACILLY : M. DEBON Jean-Pierre, M. PICHON Jacques, M. QUINTON Eric,
- CAROLLES : M. SEVIN Jean-Marie, M. GUILLOUX Aymerick,
- CHAMPCEY : M. HEON Philippe,
- CHAMPEAUX : Mme GIARD Claudine, M. JOUSSEAUME Pascal, M. JOLLY Thierry,
- DRAGEY RONTHON : M. FOLLAIN Hubert, Mme LEPRODHOMME Sandrine, Mme GROFILS Sophie,
- GENÊTS : M. LALISSE Allain,
- LOLIF : M. ANDRE Alphonse, M. BACHOTET Philippe
- MONTVIRON : M. ROBIDAT Serge, M. JOUENNE Laurent
- ST JEAN LE THOMAS : M. BACHELIER Alain, Mme LAISNEY Geneviève
- ST PIERRE LANGERS : M. HERBERT Georges, Mme LEFEVRE Nadine, M. LEGRAND Bernard
- SARTILLY : M. RAULT Denis, M. LUCAS Jean-Pierre

Etaient Absents Représentés :

M. LOISEAU Philippe représentée par Mme Maryvonne RAULT

M. MOREL Philippe représenté par M. TALVA Jean-Claude

Mme GOUELLE Solange représentée par M. BELLOIR Daniel

Excusés :

M. DATIN Jean-Luc,

M. DUTEIL René,

M. LAMBERT Gaétan.

Personne invitée :

M. Daniel LECUREIL, trésorier.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme GASTEBOIS Maryvonne

Nombre de conseillers en exercice : 36 / Nombre de conseillers présents : 33

Convocation du : 14 avril 2011

Affichage du : 21 avril 2011

Documents envoyés avec la convocation : aucun

Une copie de la convocation a été adressée aux Maires ne siégeant pas en qualité de délégué communautaire.

Documents remis lors de la séance :

- compte rendu du Bureau élargi à la Commissions finances du 18 avril 2011
- documents budgétaires : budget principal et budgets annexes 2011

Ordre du jour

- FINANCES : budget principal et budgets annexes 2011
- COMPLEXE EQUIN - Extension du réseau électrique
- MANCHE NUMERIQUE – programme « travaux – fourreaux »
- PROJET EDUCATIF LOCAL – Pass' Loisirs 2011-2012
- ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES – prise de compétence
- QUESTIONS DIVERSES

BUDGETS PRIMITIFS 2011

En présence de Monsieur LECUREUIL, Trésorier, Mme BRUNAUD-RHYN, Vice présidente déléguée aux finances présente les différents budgets primitifs pour l'exercice 2011.

BUDGET PRINCIPAL 2011

Mme BRUNAUD-RHYN présente le Budget principal par chapitre. Suite aux commissions de finances du 15 mars, 21 mars, 4 avril et de l'avis favorable du Bureau du 18 avril, le Président propose de ne pas augmenter les contributions pour l'année 2011.

M. LECUREUIL précise que cette année, suite à la réforme de la Taxe professionnelle, la loi de finances n° 2009-1673 instaure un dispositif de Fonds de garantie individuelle de ressources afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après réforme. Le FNGIR correspond à une dotation pour les collectivités constatant une perte de ressources après réforme et à un prélèvement pour celles dont les ressources après réforme se sont accrues. Dans le cas de notre collectivité, c'est un prélèvement de 196 439 € au profit du FNGIR qui sera inscrit en dépenses de Fonctionnement du BP 2011.

Les chiffres du Budget Principal sont les suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 – Charges à caractère général	651 700
012 – Charges de personnel	573 000
014 – FNGIR	196 439
022 – Dépenses imprévues	58 398.42
042 – Opérations d'ordre (amortissements)	55 000
65 - Autres charges de gestion courante	897 000
66 – Charges financières	60 000
67 – Charges exceptionnelles	913 736

Subventions d'équilibre au Budget ZA et Complexe équin

Soit un Total de Dépenses de Fonctionnement de 3 405 273.42

Recettes

002 – Excédent 2010 reporté	715 000.42
013 – Atténuation de charges	20 000
70 – Produit des services	59 000
73 – Impôts et taxes	2 046 625
74 – Dotations et participations	503 148
75 – Autres produits de gestion courante	60 000
77 – Produits exceptionnels	1 500

Soit un Total de Recettes de Fonctionnement de 3 405 273.42

Etat des taux d'imposition 2011

Le Conseil communautaire vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 suivants :

Taxe Habitation	8.14%
Taxe Foncière bâti	7.89%
Taxe Foncière non bâti	19%
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	4.19%
Zone	17.22%

Adopté à l'unanimité

<i>Désignation</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Dotation d'Intercommunalité	319 270	318 723
calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal par habitant et du coefficient d'intégration fiscale (CIF)		
Dotation de Compensation des EPCI	16 207	0
"part salaires" de la TP		
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) TOTAL	335 477	318 723
Fonds départemental de la Taxe Professionnelle		

sur équipement CA 2008	11 870	5 693
sur annuité emprunts 2009	5 456	6 042
TOTAL	17 326	11 735
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	736 158	766 612
Taux 13.97% inchangé depuis 2006		
Rappel	Total	
2007	634 067.15	
2008	668 672.65	
2009	712 536.78	
2010	736 157.53	
2011	766 612.55	

COTISATIONS et PARTICIPATIONS 2011

6860 habitants	2011
Collège	12 500.00 €
CLIS - Classe d'intégration scolaire	3 150.00 €
Pays de la Baie du Mont Saint Michel	15 710.00 €
Pays de la Baie Initiative - Plate forme d'Initiative locale	100.00 €
Association des Maires du Département de la Manche	400.00 €
Association Des Communautés de France (ADCF)	600.00 €
SDIS	154 952.00 €
SNSM	2 000.00 €
Mission Locale	6 311.00 €
Fourrière - Passerelles - Avranches	2 700.00 €
Association interdépartementale Manche Ille et Vilaine	150.00 €
Contribution Boucles locales	2 100.00 €
Accès services - Assistance et Maintenance Logiciels	4 000.00 €
Maintenance Logiciels MAGNUS	1 000.00 €
ATESAT (Voirie)	7 200.00 €
SCOT	4 000.00 €
Syndicat mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais	19 000.00 €
Association Porte de la Baie Tourisme	83 750.00 €
CDAS (organisme social)	3 900.00 €
SYMEL (équipement Littoral)	1 700.00 €
CLIC	1 344.00 €
TRANSPORT SCOLAIRE RPI	44 000.00 €
Médecine du Travail	1 800.00 €
Banque alimentaire	3 000.00 €
TOTAL	375 367.00 €

Affectation du résultat de l'exercice 2010

Le Conseil communautaire,

Après avoir constaté que le Compte Administratif 2010 fait apparaître un **excédent 1 172 492.59 €**

Décide d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice :	573 388.07
Résultat antérieur reporté :	599 104.52
Total	1 172 492.59

Solde d'exécution d'investissement D001	427 492.17
Solde des restes à réaliser d'investissement	30 000.00
Affectation en réserve d'investissement R1068	457 492.17
Report en Fonctionnement R002	715 000.42

SECTION INVESTISSEMENT

Opération	Dépenses	Recettes
	2011 budgétisé	2011 budgétisé
OPERATION 28 - ACQUISITION DIVERSES - TRAVAUX DE BATIMENTS	50 000	
Reste à réaliser	30 000	
OPERATION 30 - LITTORAL	45 000	
OPERATION 31- SALLE DE SPORT COMMUNAUTAIRE	110 000	
OPERATION 33 - VOIRIE	364 000	118 000
OPERATION 36 - SALLE DE SPORT	30 000	
OPERATION 40 - ENVIRONNEMENT	45 000	
OPERATION 41 - AGRANDISSEMENT CLSH	500 000	232 000
OPERATION 42 - ABRI CANOT DE SAUVETAGE	134 000	80 000
Tranfert de la réserve foncière du complexe équin vers le budget annexe (276351)		497 919
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT	200 000	
Amortissements des Immobilisations (Opération d'Ordre)		55 000.00
FCTVA Globalisé (1 198 000 € X 15.482 %)		185 000.00
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	427 492.17	457 492.17
TOTAL	1 935 492.17	1 625 411.17
Reste à financer par emprunt		310 081.00

Mme BRUNAUD-RHYN fait remarquer que cette année, il n'y a pas de virement à la section d'investissement. En effet la réserve foncière du complexe équin d'un montant de 497 919 € va permettre de financer une partie des investissements 2011.

En contrepartie de cette recette, la section de Fonctionnement du Budget général devra verser au Complexe équin une subvention égale à la réserve foncière ainsi qu'une subvention d'équilibre pour 2011 de 298 817 € cette année.

DETTE

2 Prêts arrivent à terme en 2011 :

- Prêt d'un montant de 76 224 € à la Caisse d'Epargne à un taux de 7.10%
- Prêt d'un montant de 109 763 € au Crédit Local de France à un taux de 6.95%.

COMPLEXE EQUIN – BUDGET 2011

M. LECUREUIL précise que ce budget a été budgétisé pour l'ensemble des dépenses et recettes de l'opération. La section d'exploitation n'a pas les ressources nécessaires à la réalisation d'un emprunt. L'inscription de 1 021 136 € d'emprunt est fictive. En effet ce sera le budget général qui pendant plusieurs années et en fonction de ses finances versera chaque année une subvention au budget du complexe équin jusqu'à la fin de l'opération. Cette année le budget général a pu dégager de la section de Fonctionnement la somme de 796 736 €.

M. LECUREUIL rappelle également que ce budget 2011 intègre la dépense des lotissements mais pas la recette. Cette recette viendra diminuer d'une façon significative le recours aux ressources du budget général. Ce sera l'objet d'un budget annexe spécifique lotissements.

SECTION FONCTIONNEMENT : elle s'équilibre à **803 875.72 €**

EXPLOITATION		DEPENSES	EXPLOITATION		RECETTES
COMPTE	INTITULE	VOTE BP	COMPTE	INTITULE	VOTE BP
OO2	Déficit reporté		OO2	Excédent reporté	7 139.72
6226	honoraires	7 139.72			
O11	Total chapitre O11	7 139.72			
			774	subv except du BG	497 919.00
			774	subv except du BG	298 817.00
O23	Autofinancement	796 736.00			
	TOTAL	803 875.72		TOTAL	803 875.72

SECTION INVESTISSEMENT : elle s'équilibre à **5 272 439 €**

INVESTISSEMENT		DEPENSES	INVESTISSEMENT		RECETTES
COMPTE	INTITULE	VOTE BP	COMPTE	INTITULE	VOTE BP
OO1	Déficit reporté		OO1	Excédent reporté	207 797.00
168751	Rembt avance 2010	497 919.00	1641	emprunt	1 021 136.00
2111	terrains	125 000.00	1068	affectation en reserves	
A 2313	ferme des Blins	411 000.00	1321	Etat -DDR	630 000.00
B 2313	Bâtiments neufs	356 000.00	1322	CPER	230 000.00
C 2313	laverie equine	136 000.00	1322	Conseil Régional	200 000.00
2315	RAR	50 000.00	1323	Conseil Général	670 000.00
A 2315	Pistes	2 141 270.00			
B 2315	Arrosage Pistes	408 000.00	1326	Feder	140 000.00
C 2315	VRD	877 000.00	1328	Fonds Communs	800 000.00
D 2315	Eaux Pluviales	114 000.00	1328	Fonds EPERON	550 000.00
E 2315	assaint non collectif	70 000.00	1341	DETR / LAVERIE	26 770.00
2317	voirie terrain autrui	86 250.00			
			O21	Autofinancement	796 736.00
	TOTAL	5 272 439.00		TOTAL	5 272 439.00

ZA - BUDGET 2011

M. LECUREUIL précise que ce budget a été entièrement revu. Ce budget reflète l'ensemble de l'opération en dépenses et en recettes depuis sa création.

Ce qui fait apparaître le coût réel de la zone artisanale soit 63 291 € : c'est le Budget Général qui versera cette somme au Budget Zone sous forme de subvention d'équilibre.

SECTION FONCTIONNEMENT : elle s'équilibre à 2 427 08.53 €

Les principales dépenses :

- Travaux 85 381
- Intérêts des emprunts 11 487

Les principales recettes :

- Vente de terrains 357 000
- DETR 34 152
- Subvention CDC 45 856

SECTION INVESTISSEMENT : elle s'équilibre à 2 990 195.06 €

Dépenses

001 Déficit reporté 1 410 644.03

1641 Capital restant du 259 601.97

Le reste des opérations sont des opérations de comptes de stocks obligatoires.

ATELIER N°1 – BUDGET 2011 H.T.

SECTION FONCTIONNEMENT : elle s'équilibre à 33 724.10 € dont 32 524.10 € d'excédent antérieur reporté 2010.

SECTION INVESTISSEMENT : elle s'équilibre à 2 827.56 € par l'excédent antérieur reporté 2010

ATELIER N°2 – BUDGET 2011

SECTION FONCTIONNEMENT : elle s'équilibre à 20 258.45 € dont 20 258.45 € d'excédent antérieur reporté 2010

SPANC - BUDGET 2011

SECTION FONCTIONNEMENT : elle s'équilibre à 16 284.46 € dont 8 284.46 € d'excédent antérieur reporté 2010.

Discussions

M. SEVIN demande si la réforme de la Taxe professionnelle aura des incidences sur la feuille d'impôt des contribuables. M. LECUREUIL répond qu'en principe, il n'y a pas d'incidence, sauf si une augmentation de la fiscalité est votée ce soir. Le Président ajoute que le souhait des élus a été de ne pas augmenter la part fiscale des foyers.

M. BACHELIER remarque que la TEOM aide beaucoup le budget général.

Le Président répond que c'est le cas aujourd'hui, mais que si le projet de redevance incitative, actuellement en expérimentation, est généralisé, il y aura un risque d'impayés, ce qui obligera à répercuter la baisse de recette sur les quatre taxes.

M. BACHELIER indique qu'il reçoit beaucoup de réclamations en mairie, notamment de la part des résidents secondaires qui paient de gros montants de TEOM pour des dépôts très réduits.

Le Président répond que la redevance réglerait le problème. Il s'agit pour le SIRTOM de réfléchir aux modalités de mise en place de la redevance incitative, et notamment de la part fixe afin de garantir un minimum de recettes.

Mme GIARD témoigne que les habitants de Champeaux, qui est « commune test », sont aujourd'hui très satisfaits.

M. JOUSSEAUME demande comment est calculé le montant de la participation au SDIS.

Le Président répond que c'est calculé selon un coût par habitant, et qu'il n'y a pour la Communauté de communes aucune marge de manœuvre quant au montant demandé par le SDIS.

VOTES BUDGETS 2011

- BUDGET PRINCIPAL 2011 voté à l'unanimité
- COMPLEXE EQUIN - Budget 2011 voté à l'unanimité
- ZA - Budget 2011 voté à l'unanimité
- ATELIER N°1 - Budget 2011 *Pour : 32 ; Contre : 0 ; Abstention : 1*
- ATELIER N°2 - Budget 2011 voté à l'unanimité.
- SPANC – Budget 2011 voté à l'unanimité.

Mme GROSFILS quitte l'Assemblée à 22H15.

Nombre de conseillers en exercice : 36 / Nombre de conseillers présents : 32

COMPLEXE EQUIN - Extension du réseau électrique

Le Président expose qu'en ce qui concerne le lotissement hippique du Complexe équin, une extension du réseau électrique de 350 mètres est à prévoir.

Les travaux seront réalisés par le SDEM qui demande une participation à la Communauté de communes de 1320,00 € + (27 € x 350 m) = 10.770,00 €.

Le Président propose au Conseil le projet de délibération suivant :

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

- Vu le projet du Complexe équin,

- Décide d'accepter la participation demandée par le SDEM d'un montant de 10.770 € pour l'extension du réseau électrique pour l'alimentation du lotissement

- Autorise le Président à signer les pièces et actes se rapportant à la présente délibération.

Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 - Délibération adoptée

MANCHE NUMERIQUE – programme « travaux – fourreaux »

Le Président expose que le SDEM prévoit de réaliser, à compter de fin 2011 une opération de génie civil sur le territoire de la Commune de Carolles, rue de la Croix, rue de la Division Leclerc, Impasse de la Croix et rue du Placin.

Cette opération est l'opportunité de poser 660 m de fourreaux, et donc de préparer l'arrivée de la fibre optique sur notre territoire.

Le plan de financement de la pose de fourreaux serait le suivant (délibération du Comité Syndical de Manche Numérique du 31 mars 2010) :

- Conseil Régional de Basse Normandie (35% du montant HT)	3.885 €
- Conseil Général de la Manche (14% du montant HT)	1.554 €
- Communauté de Communes Sartilly (21 %)	2.331 €
- Subvention FEDER portée par Manche Numérique (30% du montant HT)	3.330 €

Manche Numérique supportera également l'avance du FCTVA, soit 2.055,33 € (montant TTC des travaux x 15.482 %) pendant 2 ans.

Le Président propose le projet de délibération suivant :

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

- Vu les travaux envisagés sur la commune de Carolles par le SDEM

- Vu la délibération du Comité Syndical de Manche Numérique du 31 mars 2010 arrêtant le plan de financement ci-dessus,

- Considérant la demande de participation à la Communauté de Communes à hauteur de 2.331 € correspondant à 21 % du montant des travaux,

- Décide de participer financièrement à l'opération

- Décide d'affecter la dépense sur le budget 2011.

Pour : 32 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 - Délibération adoptée

PROJET EDUCATIF LOCAL – Pass' Loisirs 2011-2012

(La question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communautaire.)

ZA – VENTE DE TERRAINS (Resbeut)

Le Président expose que l'entreprise Resbeut est intéressée pour acquérir une partie des parcelles ZI58 et ZI59 sises sur la ZA route de Carolles à Sartilly. Il demande au Conseil de l'autoriser à négocier la vente d'une partie desdites parcelles, pour une surface d'environ 5.600 m², et au prix de 15,00 € / m², les frais restant à la charge de l'acquéreur. Il précise que les surfaces exactes et les nouveaux numéros de parcelles seront connus après bornage.

Le Président soumet au vote du Conseil communautaire le projet de délibération suivant :

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à mener les transactions avec l'entreprise Resbeut, à signer tous documents et pièces relatifs à la vente et à signer les actes à intervenir chez Maître Legros notaire à Sartilly

Pour : 32 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 - Délibération adoptée

ZA – VENTE DE TERRAINS (Agrial)

Le Président expose que l'entreprise Agrial est intéressée pour acquérir une partie des parcelles ZI58 et ZI264 sises sur la ZA route de Carolles à Sartilly. Il demande au Conseil de l'autoriser à négocier la vente d'une partie desdites parcelles, pour une surface d'environ 7.400 m² et au prix de 15,00 € / m², les frais restant à la charge de l'acquéreur. Il précise que les surfaces exactes et les nouveaux numéros de parcelles seront connus après bornage.

Le Président soumet au vote du Conseil communautaire le projet de délibération suivant :

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à mener les transactions avec l'entreprise Agrial, à signer tous documents et pièces relatifs à la vente et à signer les actes à intervenir chez Maître Legros notaire à Sartilly

Pour : 32 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 - Délibération adoptée

LOCATION DU BUREAU AU SIRTOM

Le Président soumet au vote du Conseil communautaire le projet de délibération suivant :

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

- Vu la délibération du SIRTOM du 05/04/2011 acceptant d'inscrire la somme de 1 500 € au BP 2011 pour le loyer du bureau occupé par l'ambassadeur de tri à la Communauté de Communes de Sartilly,
- Décide de fixer à 1 500 € le montant du loyer annuel pour le bureau occupé par l'ambassadeur de tri du SIRTOM dans l'immeuble communautaire situé 66 grande rue à Sartilly à compter du 01/01/2011.

Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 – Délibération adoptée

M. FOURRE, président du SIRTOM n'ayant pas pris part au vote.

LOCATION DU BUREAU AU SYNDICAT AEP DE SARTILLY SUD

Le Président soumet au vote du Conseil communautaire le projet de délibération suivant :

« Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

- Considérant que la participation financière pour la mise à disposition d'un bureau situé dans l'immeuble communautaire n'a pas subi d'augmentation depuis 1998, soit 914,69 € annuel.
- Décide de fixer à 1 500 € le montant du loyer annuel pour le bureau occupé par le Syndicat dans l'immeuble communautaire situé 66 grande rue à Sartilly à compter du 01/01/2011. »

Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 - Délibération adoptée

M. ROBIDAT, président du SYNDICAT AEP SARTILLY SUD n'ayant pas pris part au vote.

La séance est levée à 22h35